Interpellation conseil communal 19 avril 2016 : Mariages en plein air à Woluwe-Saint Pierre

Monsieur l'Echevin de l'Etat civil,

Je vous interpelle à propos de l'organisation de mariages en plein air à Woluwe-Saint-Pierre de mai à septembre.

Comme vous l'avez peut-être entendu, le conseil communal d'Uccle a avalisé ce projet à l'unanimité au conseil communal de février. C'est une pratique qui a le vent en poupe.

Lors de la période printanière et estivale (mai à septembre), vous serez amené à célébrer de nombreux mariages civils au sein de l'hôtel communal. Que diriez-vous de célébrer ceux-ci dans un des nombreux espaces verts communaux/régionaux qu'abrite le territoire communal ? Voici plusieurs arguments qui, j'espère, vous convaincrons d'appliquer cette très sympathique idée dans notre belle commune :

- Woluwe-Saint-Pierre dispose de nombreux espaces verts magnifiques qui accueilleraient parfaitement l'événement exceptionnel dans une vie d'homme et de femme qu'incarne le mariage. En effet, le parc de Woluwe, aux bords des Etangs Mellaerts, parc Parmentier,… recèle de nombreux coins de paradis propices à ce genre d'événement. En cas de pluie, la célébration serait célébrée à la Maison communale.
- Le coût d'une célébration de mariage est-il bien de 50 euros, sauf le vendredi entre 10h et 12h ? Normalement ce coût resterait identique car le personnel communal demanderait l'aide d'une personne pour déplacer les chaises et les tables nécessaires à l'installation des futurs mariés et leurs témoins. Le matériel extra (décoration quelconque, installation musicale, etc) serait à prendre en charge par les jeunes mariés.
- Le projet est parfaitement légal. En effet, le Code civil autorise le conseil communal à organiser les mariages dans d'autres lieux publics à caractère neutre pour autant que la cérémonie soit publique. Afin d'assurer la validité de l'engagement et éviter toute contestation possible, les mariés seront invités, avant la cérémonie, à venir signer le registre à l'hôtel communal.

Suite à ces explications, adhérez-vous au projet ? Pensez-vous qu'il soit envisageable de le réaliser à Woluwe-Saint-Pierre ?

En espérant que les sanpétrusiens et sanpétrusiennes pourront se dire oui dans le somptueux décor de notre commune, je vous remercie d'ores et déjà pour votre attention.

Bien à vous,

Aymeric de Lamotte
Conseil communal à Woluwe-Saint-Pierre